

Le procès des militaires congolais et des anciens employés d'Anvil Mining accusés de crimes dans le cadre du massacre de Kilwa en octobre 2004 s'ouvre

Lubumbashi, République démocratique du Congo: le procès de l'ancien colonel Ademar Ilunga et de huit de ses subordonnés, accusés de violations de la Convention de Genève et de ses Protocoles additionnels s'ouvre le mardi 12 décembre à Lubumbashi, dans la République démocratique du Congo, devant la Cour Militaire de Katanga (Affaire No. R.P 010/06).

La société Anvil Mining Congo et trois de ses anciens employés font face à des chefs d'accusation relatifs à une complicité à des crimes de guerre.

Le procès concerne des exécutions sommaires, des tortures, des viols et des pillages perpétrés par les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) en octobre 2004 dans la cité de Kilwa, située dans la province riche en minéraux du Katanga, dans la République démocratique du Congo. Ces crimes ont été commis lors d'une opération militaire menée afin de réprimer une rébellion de faible envergure à Kilwa.

Les anciens employés d'Anvil Mining sont accusés d'avoir "omis volontairement de retirer les véhicules mis à la disposition de la 62e Brigade d'Infanterie dans le cadre de la contre-attaque lancée en octobre 2004 pour reprendre la cité de Kilwa" et d'avoir "en connaissance, facilité la commission de crimes de guerre par Ilunga Ademar et ses hommes".

La société Anvil concède avoir fourni un "soutien logistique" sous la forme d'utilisation de ses avions affrétés, de véhicules et de conducteurs pour permettre à l'armée d'accéder à Kilwa.

La société Anvil prétend qu'elle a été contrainte de fournir cette assistance. Les chefs d'accusation à l'encontre d'Anvil reposent sur la question de savoir si cette assistance a été fournie volontairement ou sous la contrainte.

Le programme télévisé de questions d'actualité australien, *Four Corners*, a mis en lumière en juin 2005 le rôle de la société Anvil Mining dans le cadre de l'incident de Kilwa. Avant cela, Anvil Mining n'avait informé aucunes autorités des violations des droits de l'homme perpétrées à Kilwa.

La police fédérale australienne enquête également pour voir s'il existe des preuves de la complicité d'Anvil dans la commission de crimes contre l'humanité ou de crimes de guerre, en application du chapitre 8 du code criminel australien.

Les quatre organisations non gouvernementales – ASADHO, ACIDH, CDH and RAID – qui ont suivi l'affaire depuis le début appellent les autorités congolaises à:

- Garantir le respect des droits de la défense et du droit à un procès équitable, conformément aux standards internationaux;
- Garantir le respect du droit des victimes à un procès et garantir la sécurité des témoins et de leurs représentants légaux;
- S'assurer que les témoins soient capables de témoigner; transférer le procès à Kilwa où les événements se sont produits; et,
- En dernier lieu, s'assurer que le procès puisse se dérouler de manière impartiale, sans influence politique ou autre influence.

Contact:

Patricia Feeney, RAID +243-815-639-865 or +44-779-617-8447 tricia.feeney@raid-uk.org (accès limité)

Pour d'autres informations:

Le site internet de RAID sur l'incident de Kilwa: http://raid-uk.org/work/anvil_dikulushi.htm

Le site internet du programme télévisé de questions d'actualité australien, Four Corners:

<http://www.abc.net.au/4corners/content/2005/s1384238.htm>